

AMCOMET



Deuxième session de la Conférence des ministres chargés de la météorologie de l'Union africaine / Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET)

Victoria Falls, Zimbabwe
du 15 au 19 octobre 2012

RAPPORT FINAL

I. Introduction

1. Cette conférence a été organisée conjointement par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement zimbabwéen. Le Segment ministériel de la deuxième session de la Conférence des ministres chargés de la météorologie de l'Union africaine/Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET) s'est tenu à Victoria Falls, Zimbabwe, les 18 et 19 octobre 2012. Il a été précédé du Segment expert qui a eu lieu du 15 au 17 octobre 2012.

II. Participation

2. Trente-huit pays africains étaient représentés à la Conférence: l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Soudan du Sud, le Swaziland, le Tchad, le Togo, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.
3. Les organismes, organisations et institutions ci-après y ont également participé: le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine (CUA), la Capacité africaine de gestion des risques (ARC), l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), le Centre de prévision et d'applications climatologiques relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (ICPAC), la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) de l'ONU, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Administration météorologique chinoise, l'Administration météorologique coréenne, le Service météorologique du Royaume-Uni et le Programme alimentaire mondial (PAM).

III. Cérémonie d'ouverture

4. La cérémonie d'ouverture a débuté à 9 h, le jeudi 18 octobre 2012, par des remarques liminaires prononcées par le maître de cérémonie, M. Munesu Munodawafa, Secrétaire des transports, des communications et du développement de l'infrastructure. Les participants ont pu ensuite assister à une courte représentation donnée par de jeunes chanteurs et danseurs du Zimbabwe.
 - a. Les discours d'ouverture ont été prononcés par l'honorable Chirau A. Mwakwere, Ministre kényen de l'environnement et des ressources minérales et Président de l'AMCOMET; M. Michel Jarraud, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale; S. E. Mme Rhoda Peace Tumusiime, Commissaire de l'Union africaine chargée de l'économie rurale et de l'agriculture; l'honorable O. Muchena, Ministre par intérim des transports, des communications et du développement de l'infrastructure du Zimbabwe; l'honorable Mamadou Coulibaly, Ministre malien de l'équipement et de l'aménagement du territoire et Premier Vice-président de l'AMCOMET et l'honorable J.T.R. Mujuru, Vice-présidente de la République du Zimbabwe qui a officiellement ouvert la session;
 - b. Une minute de silence a été observée à la mémoire de deux illustres membres du Bureau, l'honorable M. J.N. Michuki, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Kenya et l'honorable M. Tichaona Auguste Mudzingwa, Ministre des transports, de la communication et du développement des infrastructures du Zimbabwe, ainsi qu'en l'honneur de M. Mama Konaté, Représentant permanent du Mali auprès de l'OMM et président de l'Organe

subsidaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA/CCNUCC). Les participants à la session ont pris acte de la contribution de ces personnalités à la mise en œuvre du processus AMCOMET;

- c. Au cours de sa déclaration, l'honorable Chirau A. Mwakwere, Ministre kényen de l'environnement et des ressources minérales et Président de l'AMCOMET, a signalé que la fréquence des catastrophes naturelles augmente, ce qui a un effet néfaste sur les activités de la société, et il a souligné qu'il faut prendre conscience du rôle des services météorologiques dans le cadre de la planification nationale.
- d. Au cours de sa déclaration, M. Michel Jarraud, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale a indiqué que son Organisation appréciait à leur juste valeur le partenariat et la coopération qui associent celle-ci à la Commission de l'Union africaine. Il a noté que l'AMCOMET constituerait un lien utile dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques en Afrique.
- e. Lors de son allocution, S. E. Mme Rhoda Peace Tumusiime, Commissaire de l'Union africaine chargée de l'économie rurale et de l'agriculture, a rappelé que l'AMCOMET avait été créée pour œuvrer de conserve avec la CUA et servir de mécanisme de haut niveau chargé du développement de la météorologie et de ses applications en Afrique.
- f. L'honorable O Muchena, Ministre par intérim des transports, des communications et du développement de l'infrastructure du Zimbabwe a introduit l'invité d'honneur.
- g. Dans son discours d'ouverture, l'honorable J.T.R. Mujuru, Vice-présidente de la République du Zimbabwe, a souhaité à tous les participants la bienvenue au Zimbabwe, au nom de Son Excellence Monsieur le Président R. G. Mugabe. Elle a remercié l'OMM et la CUA d'avoir permis d'organiser la deuxième session de l'AMCOMET en Afrique australe. Elle s'est engagée à apporter son appui plein et entier à toute initiative visant à promouvoir le développement du continent africain. Elle a appelé l'AMCOMET à lancer un Programme spatial régional pour l'Afrique. Elle a en outre mis l'AMCOMET au défi de trouver un mécanisme qui permette de garantir que les alertes précoces atteignent les décideurs à l'échelon le plus élevé. Elle a officiellement déclaré la Conférence ouverte et a souhaité aux délégués de tenir des délibérations fructueuses;
- h. L'honorable Mamadou Coulibaly, Ministre malien de l'équipement et de l'aménagement du territoire et Premier Vice-président de l'AMCOMET, a lancé une motion de remerciements.

IV. Questions d'organisation

5. Élection du Bureau
 - a. Les États Membres qui suivent, représentant les cinq sous-régions africaines, ont été élus au Bureau de l'AMCOMET: le Zimbabwe (Président), la République centrafricaine (Premier Vice-président), la Tunisie (Deuxième Vice-président), la Gambie (Troisième Vice-président) et l'Ouganda (Rapporteur).
6. Observations finales du Président sortant
 - a. Le Président sortant a présenté le bilan des réalisations du premier Bureau de l'AMCOMET, notamment la création du Secrétariat à l'OMM, avec le concours de la CUA, et a passé en revue les activités menées par le Bureau et l'Équipe spéciale au cours de la période.

- b. Le Président sortant a conseillé au nouveau Bureau de tisser des relations de travail encore plus étroites avec la CUA et l'OMM, ainsi que d'autres organisations associées, et de soutenir le plus possible l'AMCOMET pour qu'il soit possible de progresser vers les objectifs communs.

7. Remarques prononcées par le Président entrant

- a. Le Président entrant a remercié le premier Président de l'AMCOMET pour ses propos aimables et a fait savoir que l'Ouganda se réjouit à la perspective d'œuvrer en collaboration avec tous les États Membres afin de poursuivre les travaux entrepris par le Bureau précédent. Il a affirmé qu'il ferait preuve de diligence dans ses nouvelles fonctions pour faire avancer les activités de l'AMCOMET en faveur du continent et, après avoir de nouveau exprimé sa satisfaction, il s'est félicité à l'idée de travailler avec la CUA ainsi qu'avec l'OMM.

8. Adoption de l'ordre du jour

- a. Les participants ont adopté l'ordre du jour figurant dans l'annexe 1.

V. Discours d'ouverture

- 9. M. Patrick Luganda, président du Réseau des journalistes spécialisés dans le climat de la grande corne de l'Afrique, a prononcé un discours sur la contribution de la météorologie et de la climatologie au développement socio-économique de l'Afrique. Au cours des discussions qui ont suivi, les ministres ont exprimé leur appui.
- 10. M. Luganda a indiqué que l'information climatologique peut servir à résoudre les incidences négatives des changements climatiques et l'insécurité alimentaire, et stimuler le développement. Il a signalé aussi qu'il serait bon d'avoir recours à des méthodes novatrices pour diffuser l'information cruciale de façon plus agressive, en mobilisant tous les moyens de communication, y compris les nouveaux médias.
- 11. M. Luganda a conclu son discours d'ouverture en déclarant qu'en Afrique, il n'est pas accordé une priorité suffisante à la météorologie dans la planification et l'attribution des budgets à l'échelon national. Le potentiel existe, mais il faut le déverrouiller pour que le continent fasse un bond en avant et la météorologie en est la clé.
- 12. La présentation a été suivie par de vives discussions en faveur de la nécessité de promouvoir la production, la communication et l'utilisation des services météorologiques et climatologiques dans l'intérêt du développement de l'Afrique.

VI. Présentation et examen du rapport du Segment expert

- 13. M. Mukabana, président du Segment expert, a présenté le rapport du Segment expert accompagné des projets de décisions, pour que les ministres les examinent.
- 14. Les ministres ont adopté le rapport du Segment expert, tel qu'il figure dans l'annexe 3, et approuvé les décisions suivantes:
 - a. Les participants à la session ont pris note de la Déclaration d'Addis-Abeba en faveur de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) en Afrique, laquelle a été signée par la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), sous les auspices du Ministre éthiopien de l'eau et de l'énergie;
 - b. Les participants à la session ont pris acte du soutien politique résolument exprimé en faveur de la mise en œuvre du CMSC en Afrique et ont demandé qu'il en soit

tenu compte au moment de l'élaboration du Plan de mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques);

- c. Les participants ont souligné que l'Afrique avait été gravement touchée par différents types de catastrophes hydrométéorologiques qui, en causant des pertes considérables sur les plans humain et économique, avaient freiné le développement à l'échelle nationale, alors que les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) d'Afrique étaient encore soumis à de nombreuses contraintes et devaient compter avec le manque de données disponibles;
- d. Les participants ont exhorté les gouvernements à investir davantage dans les observations, l'infrastructure et la prévision hydrométéorologiques ainsi que dans les systèmes d'alerte précoce, afin de mieux se préparer à affronter des catastrophes et de pouvoir atténuer considérablement les effets de celles-ci;
- e. Les participants ont noté avec satisfaction la volonté et l'engagement des partenaires de développement aux fins de la collaboration avec l'OMM et la CUA dans la mise en œuvre du processus de l'AMCOMET ainsi que de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques);
- f. Les participants ont examiné l'AMCOMET dans le cadre d'un Comité technique spécialisé (CTS) de la Commission de l'Union africaine. À cet égard, le représentant de la Commission a présenté les décisions prises par la Conférence de l'Union africaine en la matière, à savoir: la décision Assembly/AU/Dec. 227 (XII) sur les Comités techniques spécialisés (CTS), adoptée par la Conférence de l'Union africaine à sa douzième session ordinaire tenue en février 2009; et la décision Assembly/AU/Dec.365 (XVII) adoptée sur le même sujet par la Conférence de l'Union africaine à sa dix-septième session ordinaire tenue en juillet 2011 à Malabo, Guinée équatoriale;
- g. Les participants ont examiné les conséquences de ces décisions sur le fonctionnement de l'AMCOMET et ont par ailleurs noté les observations formulées par d'autres CTS de la CUA en la matière. Ils ont décidé d'établir une équipe spéciale qui serait chargée d'examiner toutes les questions soulevées, compte tenu des rôles respectifs de la CUA et de l'OMM, et de faire rapport à la troisième session de l'AMCOMET;

VII. Résumé des décisions

- a. Lors de cette session, les participants ont adopté les cinq décisions figurant dans l'annexe 2, qui sont résumées ci-après:
- b. **Décision 02/1:** Acte constitutif et Règlement intérieur:
 - i) Les ministres ont noté qu'il fallait procéder à de nouvelles consultations aux fins du réexamen des projets d'Acte constitutif et de Règlement intérieur avec les États Membres, les communautés économiques régionales, la CUA et les conseillers juridiques de l'OMM;
 - ii) Les ministres ont décidé d'établir une équipe spéciale¹ chargée d'examiner toutes les observations formulées et d'élaborer les projets révisés d'Acte

¹ La composition de l'équipe spéciale sera confirmée à l'issue de consultations.

constitutif et de Règlement intérieur. Il a été demandé à l'Équipe spéciale de se réunir d'ici à juin 2013 pour achever ses travaux; et

- iii) Les ministres ont demandé au Bureau de l'AMCOMET de se réunir en août 2013 pour examiner les projets finals d'Acte constitutif et de Règlement intérieur en vue de leur présentation à la troisième session de l'AMCOMET;

c. Décision 02/2: Examen de la création d'un centre climatologique régional pour l'Afrique centrale:

- i) Les ministres ont pris note du message que la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a communiqué aux participants à la deuxième session de l'AMCOMET, dans lequel celle-ci insiste sur la nécessité de créer un centre climatologique régional en Afrique centrale qui permettrait de servir les intérêts des pays de la région;
- ii) Les ministres ont demandé instamment à l'OMM, en collaboration avec la CUA et d'autres partenaires, de prendre les dispositions nécessaires à la mise en place d'un centre climatologique régional pour l'Afrique centrale;

d. Décision 02/3: Respect des exigences de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) concernant les systèmes de gestion de la qualité:

- i) Les ministres ont noté que, compte tenu du manque de ressources, à un mois de la date limite du 15 novembre 2012 fixée par l'OACI, seuls cinq pays du continent africain avaient pu obtenir la certification de leurs services. En conséquence, les ministres ont décidé qu'il faut prendre de toute urgence toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer que les Services météorologiques nationaux d'Afrique respectent les exigences de l'OACI concernant les systèmes de gestion de la qualité dans les délais les plus courts possible. Dans les cas où cela serait absolument impossible, les SMN doivent le signaler au Conseil de l'OACI, comme l'exige l'article 38 de la Convention;
- ii) Les ministres ont demandé aux États Membres de prendre toutes les mesures requises pour faire en sorte que les Services météorologiques nationaux d'Afrique respectent les exigences de l'OACI concernant les systèmes de gestion de la qualité;

e. Décision 02/4: Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques):

- i) Les ministres ont adopté la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques) en tenant compte des recommandations formulées par le Segment expert qui figurent dans le rapport du Segment expert (voir l'annexe 3);
- ii) Les ministres ont invité la CUA et l'OMM à soumettre à leurs organes compétents, pour approbation, la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques) qui a été adoptée; et
- iii) Les ministres ont constitué une équipe spéciale 2 qui sera chargée d'élaborer, d'une part, le Plan de mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques) accompagné de plans opérationnels annuels détaillés, et d'autre part, la

² La composition de l'équipe spéciale sera confirmée à l'issue de consultations.

Stratégie de mobilisation des ressources pour ce Plan de mise en œuvre, et qui devra présenter les résultats de ses travaux, pour examen, à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET;

- f. **Décision 02/5:** Faisabilité d'un Programme spatial régional pour l'Afrique:
- i) Les ministres ont noté qu'il était temps pour l'Afrique de mettre au point un Programme spatial régional visant à améliorer l'accès aux données provenant des zones reculées ou inaccessibles; et
 - ii) Les ministres ont constitué une équipe spéciale³ chargée d'étudier la faisabilité d'un Programme spatial régional pour l'Afrique, laquelle devra présenter ses conclusions, pour examen, à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET.

VIII. Dialogue entre ministres et partenaires invités

15. Au cours du dialogue ministériel, les ministres et les partenaires se sont engagés à investir dans les services météorologiques et climatologiques en faveur du développement. Ils ont mis en commun l'expérience acquise sur le plan national et ont affirmé leur volonté d'appuyer la Stratégie africaine intégrée sur la météorologie (services météorologiques et climatologiques) et le Cadre mondial pour les services climatologiques. Ils ont estimé que la mise en œuvre de ces deux initiatives en Afrique permettrait de renforcer les capacités des SMHN pour que ceux-ci parviennent à contribuer au développement des secteurs socio-économiques sensibles au climat, ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets.
16. Les déclarations des ministres et des partenaires figurent dans l'annexe 5.

IX. Date et lieu de la troisième session de l'AMCOMET

17. Les participants à la session ont pris note avec satisfaction de l'offre du Bénin d'accueillir la troisième session de l'AMCOMET qui aura lieu en 2014.

X. Présentation et adoption du rapport de la deuxième session de l'AMCOMET

18. Le rapport a été présenté par l'Ouganda, en sa qualité de Rapporteur.
19. Les participants à la session ont remercié le Gouvernement de la République du Zimbabwe d'avoir accueilli la deuxième session de l'AMCOMET et l'ont félicité pour les installations et les services fournis dont l'excellente qualité a contribué à la réussite de la Conférence.
20. La deuxième session de la Conférence des ministres chargés de la météorologie de l'Union africaine/Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET) s'est achevée par l'adoption du rapport de la session et le Président de l'AMCOMET a clos la conférence.

³ La composition de l'équipe spéciale sera confirmée à l'issue de consultations.

ANNEXE 1: ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

Segment ministériel, les 18 et 19 octobre 2012

1. Ouverture de la deuxième session de l'AMCOMET
2. Questions d'organisation
 - 2.1 Élection du Bureau
 - 2.2 Dernières observations du Président sortant
 - 2.3 Observations du nouveau Président
 - 2.4 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.5 Organisation des travaux
3. Discours principal: Contribution des services météorologiques et climatologiques au développement socio-économique en Afrique
4. Présentation et examen du rapport du Segment expert
6. Dialogue ministériel et des partenaires invités sur le thème «Investir dans les services météorologiques et climatologiques pour le développement»
7. Date et lieu de la troisième session de l'AMCOMET
8. Présentation et adoption du rapport de la deuxième session de l'AMCOMET
9. Clôture de la session

ANNEXE 2: DÉCISIONS

Compilation des décisions – deuxième session de l'AMCOMET, Victoria Falls, Zimbabwe, octobre 2012

Décision 02/1: Acte constitutif et Règlement intérieur

Nous, les Ministres chargés de la météorologie en Afrique,

Rappelant que, en vertu de la Déclaration ministérielle de Nairobi (2010), une équipe spéciale a été désignée pour définir le cadre institutionnel et les dispositions internes propres à l'AMCOMET;

Ayant passé en revue les documents présentés au cours de la session, notamment le projet d'Acte constitutif et le projet de Règlement intérieur;

Constatant que plusieurs aspects de ces documents nécessitent une analyse et des avis sur le plan juridique;

Décidons:

- a. **D'ajourner** l'examen de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur pour que les États Membres puissent disposer de suffisamment de temps afin d'obtenir l'avis de leurs conseillers juridiques;
- b. **De demander** aux Membres de l'AMCOMET de présenter par écrit, au Secrétariat de l'AMCOMET, au plus tard le 30 avril 2013, leurs préoccupations, leurs recommandations ou leurs propositions s'agissant des projets de ces documents;
- c. **De demander** à la Commission de l'Union africaine, à l'Organisation météorologique mondiale et aux Groupements économiques régionaux de présenter par écrit, au Secrétariat de l'AMCOMET, au plus tard le 30 avril 2013, leurs préoccupations, leurs recommandations ou leurs propositions s'agissant des projets de ces documents;
- d. **De demander** au Secrétariat de l'AMCOMET de réunir tous les documents et les indications y ayant trait qu'il aura reçus pour les envoyer aux États Membres, à la CUA, à l'OMM et aux Groupements économiques régionaux, au plus tard le 31 mai 2013;
- e. **De constituer** une équipe spéciale qui se réunira en juin 2013 afin d'examiner tous les commentaires recueillis et de réviser ainsi les projets d'Acte constitutif et de Règlement intérieur;
- f. **De prier** le Bureau de l'AMCOMET de se réunir en août 2013 pour examiner les versions finales des projets d'Acte constitutif et de Règlement intérieur afin de les présenter à l'AMCOMET à l'occasion de sa troisième session.

Décision 02/2: Examen portant sur la création d'un centre climatologique régional pour l'Afrique centrale

Nous, les Ministres chargés de la météorologie en Afrique,

Rappelant que, en vertu de la Déclaration ministérielle de Nairobi (2010), une demande a été formulée s'agissant de la mise en place en Afrique centrale, avec le concours de l'OMM, de la CUA et d'autres partenaires, d'une structure sous-régionale en vue de la surveillance du climat et de l'adaptation au changement climatique dans la perspective d'un développement durable;

Prenant note du message émanant de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) à l'intention des participants à la deuxième session de

l'AMCOMET, dans lequel celle-ci insiste sur la nécessité de créer un centre climatologique régional en Afrique centrale qui permettrait de servir les intérêts de la sous-région;

Décidons:

- a. **De prier instamment** l'OMM de prendre, en collaboration avec la CUA et d'autres partenaires, toutes les mesures nécessaires en vue de la création d'un centre climatologique régional en Afrique centrale.

Décision 02/3: Respect des exigences de l'OACI concernant les systèmes de gestion de la qualité

Nous, les Ministres chargés de la météorologie en Afrique,

Rappelant que, en vertu de la Déclaration ministérielle de Nairobi (2010), des recommandations ont été formulées pour que toutes les mesures soient prises afin de veiller à ce que les Services météorologiques nationaux en Afrique respectent les exigences de l'OACI concernant les systèmes de gestion de la qualité en 2012;

Notant que, compte tenu du manque de ressources, seuls cinq pays sur le continent ont certifié leurs services un mois avant la date limite établie par l'OACI, à savoir novembre 2012, nous avons décidé qu'il faut prendre de toute urgence toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer que les Services météorologiques nationaux d'Afrique respectent les exigences de l'OACI concernant les systèmes de gestion de la qualité dans les délais les plus courts possible et que, dans les cas où cela serait absolument impossible, les SMN doivent le signaler au Conseil de l'OACI, comme l'exige l'article 38 de la Convention;

Décidons:

- a. **De prendre** toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les Services météorologiques nationaux en Afrique respectent les exigences de l'OACI concernant les systèmes de gestion de la qualité.

Décision 02/4: Stratégie africaine intégrée sur la météorologie (services météorologiques et climatologiques)

Nous, les Ministres chargés de la météorologie en Afrique,

Rappelant que, en vertu de la Déclaration ministérielle de Nairobi (2010), il a été décidé de prendre les mesures nécessaires, dans les deux ans, pour élaborer une stratégie africaine sur la météorologie;

Rappelant en outre que le Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Addis-Abeba en janvier 2011, a adopté la décision EX.CL/Dec.606 (XVIII) par laquelle il prend acte des résultats de la Conférence ministérielle de Nairobi et a recommandé qu'un certain nombre de dispositions soient prises, y compris la préparation d'une stratégie africaine intégrée sur la météorologie, pour la mise en œuvre pleine et entière du processus de l'AMCOMET;

Ayant passé en revue le projet de texte de la Stratégie présenté en cours de session;

Décidons:

- a) **D'adopter** la Stratégie africaine intégrée sur la météorologie (services météorologiques et climatologiques), accompagnée de modifications mineures, précisées au paragraphe 23 du Rapport du Segment expert;

- b) **D'inviter** la CUA et l'OMM à présenter la Stratégie africaine intégrée sur la météorologie (services météorologiques et climatologiques) aux organes compétents de l'Union africaine et de l'OMM, pour adoption;
- c) **De constituer** une équipe spéciale en la chargeant de rédiger le Plan de mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée sur la météorologie (services météorologiques et climatologiques), y compris les plans d'exploitation annuels détaillés, et de rédiger aussi la Stratégie de mobilisation des ressources pour le Plan de mise en œuvre, et de présenter ses conclusions pour examen à l'AMCOMET à l'occasion de sa troisième session.

Décision 02/5: Faisabilité d'un Programme spatial régional pour l'Afrique

Nous, les Ministres chargés de la météorologie en Afrique,

Notant que l'Union africaine élabore déjà une politique spatiale pour l'Afrique;

Prenant en compte le fait qu'il convient d'adapter l'information météorologique pour répondre aux besoins des utilisateurs;

Notant qu'il est temps pour l'Afrique de mettre sur pied un Programme spatial régional afin d'améliorer la disponibilité des données pour les zones reculées et inaccessibles;

Décidons:

- a) **De constituer** une équipe spéciale en la chargeant d'étudier la faisabilité de la mise sur pied d'un Programme spatial régional pour l'Afrique et de présenter ses conclusions pour examen à l'AMCOMET à l'occasion de sa troisième session.

ANNEXE 3: Rapport du Segment expert tenu du 15 au 17 octobre 2012

I. Introduction

1. Le Segment expert de la deuxième session de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET) s'est tenu à Victoria Falls, Zimbabwe, du 15 au 17 octobre 2012.

II. Participation

2. Trente-sept pays africains étaient représentés à ce segment de la Conférence: l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Soudan du Sud, le Swaziland, le Tchad, le Togo, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.
3. Les organismes, organisations et institutions ci-après ont également participé à ce segment: le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine, la Capacité africaine de gestion des risques (ARC), l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), le Centre de prévision et d'applications climatologiques relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (ICPAC), la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) de l'ONU, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Administration météorologique chinoise, l'Administration météorologique coréenne, le Service météorologique du Royaume-Uni et le Programme alimentaire mondial (PAM).

III. Cérémonie d'ouverture

4. Après l'allocution de bienvenue que M. Amos Makarau, Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'OMM, a prononcée, se sont succédé à la tribune M. Camille Loumouamou, Représentant permanent du Congo auprès de l'OMM, qui représentait le troisième Vice-président de l'AMCOMET, M. Robert Masters, représentant la Sous-Secrétaire générale de l'OMM, et Mme Olushola Olayide de la Commission de l'Union africaine. M. Munesu Munodawafa, Secrétaire des transports, des communications et du développement de l'infrastructure a officiellement ouvert la Conférence.
5. Dans son discours d'ouverture, M. Munesu Munodawafa a souligné que les Services météorologiques nationaux contribuent de façon importante au développement durable et qu'il est donc déterminant d'investir dans le renforcement de leurs capacités pour qu'ils puissent remplir leur mandat.

IV. Questions d'organisation

6. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour figurant dans l'annexe 4.

V. Discours principal: Améliorer la prestation de services météorologiques et climatologiques en Afrique

7. M. A. Makarau, Vice-président du Conseil régional de l'OMM pour l'Afrique (CR I), a dressé un tableau de la situation actuelle et des questions d'actualité touchant à la fourniture des services météorologiques et climatologiques.

8. M. A. Makarau a précisé ensuite les éléments indispensables et propices à la fourniture de services. Il a souligné qu'il incombe aux Services météorologiques nationaux de veiller à leur propre développement et à se doter des ressources nécessaires s'ils entendent être utiles au développement socio-économique de leurs pays respectifs. Dans un tel cadre d'action, il faut que les gouvernements tiennent compte des services climatologiques et météorologiques dans leurs plans nationaux de développement.
9. Les participants ont remercié M. Makarau de son excellente présentation. Ils ont estimé comme lui que le développement des SMN relève principalement de la responsabilité des gouvernements nationaux, puisque les produits que fournissent les SMN constituent pour la plupart des biens publics. Les experts sont convenus en outre qu'il importe que l'information météorologique soit adaptée aux besoins des utilisateurs, et que son élaboration soit axée sur ces besoins. Ils ont estimé qu'il faudrait organiser des ateliers et des séminaires de sensibilisation à l'intention des décideurs et des utilisateurs.
10. Les participants ont jugé qu'il est temps pour l'Afrique de mettre sur pied un Programme spatial régional afin d'améliorer la disponibilité des données pour les zones reculées ou inaccessibles, par exemple le désert du Sahara et la forêt du Congo. Il a été noté que l'Union africaine s'applique déjà à élaborer une politique spatiale africaine et qu'elle encouragerait les États Membres qui souhaitent lancer un programme satellitaire.
11. Les participants ont fait part de leur satisfaction quant aux activités d'EUMETSAT en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la météorologie satellitaire, pour permettre aux SMN d'avoir accès aux données de satellites METEOSAT de deuxième génération et espèrent pouvoir continuer à collaborer avec EUMETSAT et d'autres exploitants de satellites, ainsi que d'autres organisations connexes à la mise sur pied du Programme spatial africain.

VI. Bilan des activités relevant de l'AMCOMET sur la période 2010-2012

12. M. Joseph R. Mukabana, s'exprimant au nom du Président de l'AMCOMET, a évoqué les raisons ayant conduit à l'organisation d'une conférence ministérielle sur la météorologie en Afrique, et a fait le bilan des activités menées dans le cadre de l'AMCOMET depuis la création de la Conférence en avril 2010, notamment:
 - a) Établissement du Secrétariat de l'AMCOMET à l'OMM, avec l'appui de la CUA;
 - b) Décision du Conseil exécutif du Sommet de l'Union africaine au sujet de la création de l'AMCOMET;
 - c) Présentation du processus de l'AMCOMET aux organes de l'OMM, notamment au Conseil régional pour l'Afrique, au Conseil exécutif et au Congrès météorologique mondial;
 - d) Réunions du Bureau et de l'Équipe spéciale durant lesquelles il a été souligné que, l'AMCOMET étant un mécanisme africain, les gouvernements africains devraient se l'approprier. Les participants ont par ailleurs donné des orientations concernant le processus de mise en œuvre de l'AMCOMET;
 - e) Élaboration du projet de Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques);

- f) Élaboration des projets d'Acte constitutif et de Règlement intérieur de l'AMCOMET;
 - g) Préparation de la deuxième session de l'AMCOMET.
13. Les participants ont remercié le Président de l'AMCOMET des résultats importants obtenus ainsi que des accomplissements depuis la création de l'AMCOMET en avril 2010. Ils ont tenu tout particulièrement à remercier le Gouvernement du Kenya pour les progrès réalisés sous la conduite éclairée de M. John N. Michuki, Ministre kényen de l'environnement et des ressources minérales, décédé en 2012. Ils ont remercié de même l'OMM d'avoir appuyé et accueilli le Secrétariat de l'AMCOMET et d'avoir financé l'élaboration des projets d'Acte constitutif, de Règlement intérieur et de Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques). Les participants ont exprimé leur gratitude à la Commission de l'Union africaine pour son soutien constant au Secrétariat de l'AMCOMET et pour les orientations qu'elle a données en vue du bon déroulement du processus de mise en œuvre de l'AMCOMET. Ils ont noté que la deuxième session de l'AMCOMET avait été organisée grâce à l'appui financier de la Commission de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation météorologique mondiale, du Gouvernement du Zimbabwe et d'autres partenaires.
14. Les participants ont noté qu'il était relativement difficile de trouver les ressources nécessaires à la mise en œuvre du processus de l'AMCOMET, en particulier pour assurer le bon fonctionnement du Secrétariat de l'AMCOMET. Par conséquent, il a été vivement recommandé aux États Membres de faire leur possible pour contribuer au Fonds d'affectation spéciale de l'AMCOMET. Par ailleurs, les participants ont exhorté la CUA et l'OMM à poursuivre leurs efforts en vue de la mobilisation de ressources destinées à l'AMCOMET.

VII. Présentation du programme de Surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable (AMESD); du Programme ClimDev Afrique et du programme de Surveillance africaine de l'environnement et de la sécurité (MESA):

15. Les Programmes AMESD et MESA sont dirigés par la CUA. Un comité directeur en établit les orientations; il réunit cinq communautés économiques régionales (CEDEAO, SADC, CEMAC, IGAD et COI), la CUA et le Secrétariat du Groupe des États ACP, et compte en son sein les observateurs suivants: les Centres régionaux de mise en œuvre, l'Union européenne, l'OMM, le PNUE, la FAO, EUMETSAT et d'autres partenaires pour le développement. Le programme a pour objet d'aider les gouvernements africains à concevoir et mettre en œuvre, en faisant appel aux produits issus des observations terrestres, leurs politiques régionales et continentales en faveur du développement durable, à en assurer le suivi et à en évaluer l'application, mais aussi à renforcer la capacité d'information des institutions régionales et nationales africaines. L'accord de financement du Programme MESA a été signé. Le MESA devrait prolonger et renforcer les services fournis par l'AMESD, une fois que ce dernier prendra fin en 2013, et prévoit un nouveau volet sur les services climatologiques.
16. ClimDev-Afrique est un programme dont la mission a été définie par les chefs d'État et de gouvernement africains dans une décision adoptée en janvier 2007 qui porte sur le changement climatique en Afrique. Ce programme vise à favoriser l'adaptation à ce changement par la mise en place de bases solides: 1) qui reposent sur une assise scientifique fiable et des infrastructures d'observation, 2) qui permettent d'établir des partenariats forts entre les institutions gouvernementales, le secteur privé, la société civile et les communautés vulnérables, et 3) qui soutiennent la création et le renforcement de

plates-formes de connaissance en vue de soutenir et d'intégrer les actions requises. Le Programme s'appuie à la fois sur l'autorité politique et le pouvoir fédérateur de la CUA, sur les atouts que possède la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) en matière de connaissances et de renforcement des capacités, et sur les compétences financières et techniques de la Banque africaine de développement (BAD). Il dispose de trois organes d'exécution, à savoir la CUA, par son Unité de lutte contre le changement climatique et la désertification, la BAD par son Fonds spécial ClimDev Afrique (FSCD) et la CEA par son Centre africain pour les politiques climatiques (CAPC).

17. Les experts se sont déclarés en faveur de la mise en œuvre du programme ClimDev-Afrique, du programme de Surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable, du programme de Surveillance pour l'environnement et la sécurité en Afrique (MESA) et de l'ISACIP (Projet d'appui aux institutions africaines du climat) pour renforcer les capacités des centres climatologiques régionaux, mais aussi de celle des programmes régionaux et sous-régionaux associés. Ils ont remercié les trois institutions, à savoir la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, ainsi que les partenaires de développement, en particulier l'Union européenne et la Suède, pour les ressources indispensables qu'ils ont fournies. Les experts ont noté qu'on citait à titre d'exemple de partenariat fructueux les accords conclus avec ces partenaires.

VIII. Table ronde: Les services météorologiques et climatologiques à l'appui de la réduction des risques de catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques en Afrique

18. Au cours de cette table ronde, présidée par l'ACMAD, des représentants de la SPIC, de l'OMM, de l'ICPAC et de la Capacité africaine de gestion des risques (ARC) ont présenté des exposés dont les points forts sont les suivants:
 - a) Le représentant de la SPIC a souligné l'importance de la climatologie aux fins de la préparation aux catastrophes naturelles. Il a déclaré en outre que, le climat évoluant, les relevés historiques des catastrophes ne permettent pas toujours d'anticiper l'avenir. À cet égard, il convient d'améliorer le dialogue et la synergie entre les scientifiques et les responsables de la gestion des risques de catastrophes. Le représentant a par ailleurs appelé l'attention des participants sur le Programme d'action en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes (2006-2015), adoptée par le Sommet de l'Union africaine en janvier 2011, et a évoqué un partenariat entre la SPIC et l'ACMAD;
 - b) Le représentant de la SPIC a également souligné que les Forums sur l'évolution probable du climat en Afrique constituaient des espaces de dialogue importants entre les fournisseurs de services climatologiques et les utilisateurs finals qui favorisaient une meilleure utilisation des connaissances climatologiques dans le cadre des programmes de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique;
 - c) Le représentant de l'OMM a insisté sur le fait que l'Afrique avait été gravement touchée par différents types de catastrophes hydrométéorologiques qui, en causant des pertes considérables sur les plans humain, économique et environnemental, avaient freiné le développement au niveau national tandis que les SMHN d'Afrique étaient

encore soumis à de nombreuses contraintes et devaient compter avec le manque de données disponibles. En investissant dans les observations, l'infrastructure et la prévision hydrométéorologiques ainsi que dans les systèmes d'alerte précoce, les pays africains seraient mieux préparés à affronter des catastrophes et pourraient en atténuer considérablement les effets;

- d) Le représentant de l'OMM a souligné que les SMHN en Afrique avaient besoin d'un fort soutien politique et financier pour être désignés comme étant les seuls organismes nationaux habilités à émettre des messages d'alerte aux phénomènes dangereux liés aux conditions météorologiques, hydrologiques et climatiques. Il a par ailleurs préconisé une campagne de sensibilisation au rôle que jouent, en faveur du développement durable et de la sécurité, les services hydrométéorologiques et climatologiques afin qu'il soit tenu compte de ces derniers dans les priorités nationales, et plus particulièrement dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques;
- e) L'expert représentant l'ICPAC a noté qu'il fallait mettre en place des stratégies d'adaptation efficaces et réalistes pour réduire la vulnérabilité au climat des communautés les plus pauvres. Il a également noté qu'il importait de disposer de stratégies pour renforcer les systèmes d'alerte précoce, d'améliorer les systèmes de communication et d'information destinés aux utilisateurs finals et d'intégrer la gestion des risques climatiques dans les activités de développement, en veillant notamment à la fiabilité de l'interprétation, de l'accessibilité, de la traduction et de l'utilisation. Il a fait observer aussi que, pour que l'alerte précoce soit efficace, les exigences essentielles étaient les suivantes: un réseau d'observation, une modification des attitudes, et une bonne collaboration avec les parties prenantes;
- f) L'expert représentant l'ARC a expliqué que l'ARC était l'un des projets phares de l'Union africaine visant à améliorer les moyens actuels d'intervention dans le cas d'un état d'urgence causé par la sécheresse et touchant la sécurité alimentaire, et à renforcer les capacités des États Membres de l'Union africaine en matière de gestion des risques de sécheresse. L'ARC représente un bon exemple d'échange des meilleures pratiques concernant les mécanismes d'intervention rapide, tout en apportant une solution africaine à l'un des défis les plus pressants que l'Afrique doit relever. En juillet 2012, le Sommet de l'Union africaine a adopté une décision en faveur de la constitution de l'ARC en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine;
- g) Après réflexion, les participants ont partagé l'avis des intervenants sur certaines questions soulevées, notamment les suivantes:
 - i) L'Afrique est particulièrement vulnérable aux risques climatiques et environ 90 % des catastrophes naturelles sont causées par des phénomènes hydrométéorologiques et touchent les domaines du développement, de la production alimentaire et de l'eau, ainsi que d'autres activités importantes en Afrique, parmi lesquelles 60 % sont tributaires des conditions météorologiques et climatiques;
 - ii) Des financements sont nécessaires pour produire des données, de l'information et des prévisions, et fournir, notamment, des services de réduction des risques de catastrophes;

- iii) Il y a lieu de renforcer les systèmes d'alerte précoce pour qu'ils fonctionnent dans tous les pays;
- iv) Les questions de caractère transfrontalier exigent une approche régionale;
- v) Il convient d'évaluer la situation des SMHN des pays sortant de conflits et de leur porter assistance;
- vi) Il y a lieu de mettre en place des mécanismes d'assurance et de transfert de risque, en particulier dans le secteur de l'agriculture;
- vii) Il appartient aux SMHN de communiquer largement et en temps voulu l'information qu'ils élaborent;
- viii) Il y a lieu de renforcer les partenariats;
- ix) Il faudrait disposer de réseaux de communication et de diffusion adéquats et les médias devraient s'engager à diffuser l'information météorologique et climatologique au public.

IX. Examen des mécanismes institutionnels et de gouvernance de l'AMCOMET: Projet d'Acte constitutif et projet de Règlement intérieur

19. En vertu de la Déclaration ministérielle de Nairobi (2010), une équipe spéciale a été chargée d'élaborer la structure de gouvernance de l'AMCOMET. Avec le soutien de l'OMM et de la CUA, l'Équipe spéciale a établi un projet d'Acte constitutif et un projet de Règlement intérieur à soumettre pour examen à la session. Le Secrétariat de l'AMCOMET a présenté, au nom de l'Équipe spéciale, les documents en question aux participants.
20. Les participants à la session ont remercié l'Équipe spéciale de l'AMCOMET d'avoir élaboré le projet d'Acte constitutif et le projet de Règlement intérieur. Après de nombreuses interventions, ils ont estimé que plusieurs éléments de l'Acte constitutif nécessitaient une analyse et des avis sur le plan juridique. Ils sont donc convenus d'ajourner l'examen des documents en question pour laisser aux États Membres le temps de consulter leurs conseillers juridiques respectifs et ont décidé:
- a) De demander aux Membres de l'AMCOMET de présenter par écrit, au Secrétariat de l'AMCOMET, d'ici avril 2013, leurs préoccupations, leurs recommandations ou leurs propositions s'agissant des projets en question. Au cours de cette période, les projets de documents seront revus par les conseillers juridiques des États Membres, de la CUA, de l'OMM et des communautés économiques régionales;
 - b) De demander au Secrétariat de l'AMCOMET de mettre à disposition les versions électroniques des documents sous le format Word;
 - c) De demander au Secrétariat de l'AMCOMET de réunir tous les documents et commentaires y ayant trait qu'il aura reçus pour les envoyer aux États Membres et aux communautés économiques régionales, d'ici la fin du mois de mai 2013;
 - d) De demander à l'Équipe spéciale de l'AMCOMET de se réunir d'ici à juin 2013 afin d'examiner tous les commentaires recueillis et de réviser ainsi les projets d'Acte constitutif et de Règlement intérieur;

- e) De demander au Bureau de l'AMCOMET de se réunir d'ici à août 2013 pour examiner les versions finales des projets d'Acte constitutif et de Règlement intérieur en vue de leur présentation à la troisième session de l'AMCOMET.

X. Examen de l'AMCOMET dans le cadre d'un Comité technique spécialisé

- 21. Le représentant de la CUA a présenté les décisions prises par la Conférence de l'Union africaine en ce qui concerne les Comités techniques spécialisés, notamment:
 - a) La décision Assembly/AU/Dec. 227 (XII) sur les Comités techniques spécialisés (CTS) adoptée par la Conférence de l'Union africaine à sa douzième session ordinaire tenue en février 2009 à Addis-Abeba, Éthiopie;
 - b) La décision Assembly/AU/Dec.365 (XVII) adoptée par la Conférence de l'Union africaine à sa dix-septième session ordinaire tenue en juillet 2011 à Malabo, Guinée Équatoriale, selon laquelle il est décidé que chaque CTS doit se réunir au niveau des ministres et des experts une fois tous les deux ans; il est décidé aussi que la Commission est chargée de la convocation et des services de secrétariat de toutes les réunions des CTS dans le but d'assurer la synergie avec les autres organes, en particulier le Conseil exécutif et d'autres institutions; il est demandé à la Commission de mettre les CTS en œuvre en janvier 2013 et que par la suite les Conférences ministérielles soient abolies.
- 22. Les experts ont recommandé qu'une équipe spéciale soit chargée d'examiner toutes les questions en tenant compte des rôles de la CUA et de l'OMM.

XI. Examen de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques)

- 23. Les participants au Segment expert ont recommandé l'adoption de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques), avec les modifications suivantes:
 - a) Ajouter d'autres secteurs, notamment la gestion des ressources en eau et le développement, y compris la gestion des zones côtières, dans les défis que doit relever l'Afrique;
 - b) Expliciter le rôle de la Banque africaine de développement dans le cadre de la stratégie;
 - c) Donner davantage de précisions sur le rôle et la mise en œuvre du CMSC en ce qui concerne le pilier stratégique 4;
 - d) Ajouter la Déclaration d'Addis-Abeba en faveur de la mise en œuvre du CMSC en Afrique.
- 24. Les participants au Segment expert ont recommandé de constituer une équipe spéciale qui serait chargée d'élaborer le Plan de mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques), y compris les plans opérationnels annuels détaillés.
- 25. Les participants au Segment expert ont recommandé aussi que soit mise au point une stratégie de mobilisation des ressources pour le Plan de mise en œuvre.

XII. Examen de certains aspects particuliers de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de Nairobi

26. Centre climatologique régional pour l'Afrique centrale:
- a) La Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) a pris contact avec l'OMM pour s'informer sur les mesures techniques à prendre en vue de la création d'un centre climatologique régional. La CEEAC prend aussi actuellement des dispositions pour inclure la création d'un centre climatologique régional dans son plan d'action pour 2013 et pour mobiliser des partenaires autour de ce projet;
 - b) La Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a rappelé, dans un message écrit, que la première Conférence des ministres responsables de la météorologie en Afrique avait, dans sa déclaration, insisté sur la nécessité de créer un centre climatologique régional en Afrique centrale, et ce avec l'approbation de l'OMM et de la CUA;
 - c) La Commission a de nouveau insisté sur la nécessité de créer un centre climatologique régional en Afrique centrale, en précisant que cette sous-région était la seule à ne pas disposer d'une telle institution;
 - d) Les participants ont appuyé les demandes formulées par la CEMAC et ont recommandé la tenue de nouvelles consultations entre la CEMAC, la CEEAC, la CUA, l'OMM et les partenaires de développement pour faire avancer les travaux en vue de la création d'un centre climatologique régional en Afrique centrale.
27. Respect des exigences de l'OACI concernant les systèmes de gestion de la qualité:
- a) Les participants ont été informés que l'OACI avait donné aux Membres jusqu'au 15 novembre 2012 pour mettre en place un système de gestion de la qualité correctement organisé s'appliquant à l'assistance météorologique à la navigation aérienne internationale. À la date de la tenue de la session, sur les 54 pays que compte le continent, cinq seulement avaient obtenu la certification;
 - b) On a estimé qu'il s'agit là d'une situation très alarmante pour le continent. Dans l'analyse de risques qu'elle a effectuée, l'Équipe spéciale de l'OMM chargée de la mise en œuvre des systèmes de gestion de la qualité a déterminé plusieurs risques résiduels, qualifiés d'importants, majeurs et graves, pour le Membre concerné, le fournisseur de service et l'OMM en cas de non-respect de la date buttoir;
 - c) Les participants ont appuyé la recommandation formulée par l'OMM selon laquelle il faudrait que les États Membres agissent rapidement en débloquent les ressources nécessaires de toute urgence. Si cela se révèle absolument impossible, il leur incombe donc de notifier une différence auprès de l'OACI, ce qui est normalement requis dans un tel cas.

XIII. Mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques en Afrique

28. Les participants ont noté les progrès accomplis dans l'élaboration du Cadre mondial pour les services climatologiques, un partenariat mondial de gouvernements et d'organisations qui produisent et utilisent des informations et

des services sur le climat. Ce Cadre a pour but de permettre aux chercheurs, ainsi qu'aux producteurs et aux utilisateurs de ce type d'informations d'unir leurs forces pour améliorer la qualité et la quantité des services climatologiques dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement.

29. Le Cadre a pour vocation de permettre à la société de mieux gérer les risques et les opportunités qu'il y a lieu d'associer à la variabilité et au changement climatiques, en particulier pour que ceux qui sont les plus vulnérables aux risques liés au climat puissent en bénéficier. Pour atteindre cet objectif, on veillera à élaborer des informations et des prévisions scientifiques en vue de les incorporer dans les processus de planification, les politiques et les mesures pratiques.
30. Le Cadre établira des priorités dans le développement et la prestation des services climatologiques en fonction de quatre premiers domaines prioritaires visant des problèmes fondamentaux liés à la condition humaine et qui permettent de tirer immédiatement parti des opportunités existantes pour améliorer la sécurité et le bien-être des populations. Ces domaines prioritaires sont l'agriculture et la sécurité alimentaire, la réduction des risques de catastrophes, la santé et les ressources en eau. Au fur et à mesure que le Cadre prendra de l'ampleur, les besoins des utilisateurs d'autres secteurs seront pris en compte.
31. Les principaux acteurs en matière de services climatologiques sont les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), ainsi que les centres régionaux, qui recueillent et échangent déjà des données climatologiques, entreprennent des recherches et établissent des produits d'information sur le climat. Grâce au Cadre mondial, ils pourront mettre au point des protocoles et des normes d'échange de données entre eux et avec d'autres organisations et pourront aussi améliorer les produits d'information et la prestation de services. Le Cadre est destiné à systématiquement renforcer les capacités dans ces organisations nationales et régionales en fonction des besoins. Il permettra aussi de renforcer les relations entre les chercheurs et les fournisseurs et les utilisateurs d'informations climatologiques, afin d'améliorer les techniques et de veiller à ce que la bonne information atteigne tous les secteurs de la société pour répondre aussi bien aux besoins quotidiens qu'à ceux de la planification à long terme.
32. Le projet de plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) a été élaboré suivant un vaste processus de consultation et d'analyse auquel ont participé des experts désignés par les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des organisations régionales et différentes communautés. La version définitive de ce projet est à présent terminée et elle sera examinée à l'occasion du Congrès extraordinaire que l'Organisation météorologique mondiale tiendra à Genève, Suisse, du 29 au 31 octobre 2012. Avant la tenue de ce Congrès extraordinaire, un «Dialogue à l'intention des utilisateurs et des fournisseurs de services climatologiques: Vers la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC)» se tiendra les 26 et 27 octobre 2012.
33. Le Dialogue i) permettra de mieux comprendre comment la mise en œuvre du CMSC pourra aider à la prise de décisions sur le terrain et comment il sera possible d'améliorer les travaux entrepris dans les communautés pour tirer le maximum de bénéfices du CMSC à l'échelle tant mondiale que nationale; ii) offrira l'occasion aux utilisateurs et aux fournisseurs de services climatologiques d'apprendre les uns des autres en ce qui concerne les défis à relever et les opportunités à saisir à l'avenir, et de tracer ainsi la voie d'une mise en œuvre

efficace; et iii) permettra de partager des enseignements et des bonnes pratiques en ce qui concerne le développement et l'application des services climatologiques.

34. Les délégués ont reçu des informations sur la Déclaration d'Addis-Abeba en faveur de la mise en œuvre du CMSC en Afrique, qui a été signée par la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), sous les auspices du Ministre éthiopien de l'eau et de l'énergie. Les délégués ont pris acte du fort soutien politique en faveur de la mise en œuvre du CMSC en Afrique et ont demandé que la déclaration soit incorporée dans les conclusions de la deuxième session de l'AMCOMET.

XIV. Examen de la mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques) et de la mobilisation des ressources à cet effet

35. Après avoir écouté le représentant de l'OMM, les experts ont souligné que les facteurs clés d'une bonne stratégie de mobilisation des ressources étaient l'adéquation des dispositions institutionnelles et des engagements spécifiques dans le financement.
36. Les participants ont en outre insisté sur le fait que, pour attirer des ressources, il fallait améliorer la notoriété et la pertinence des services climatologiques et météorologiques, aux échelles régionale, nationale et locale.
37. Les experts sont convenus que la mobilisation de ressources dans un contexte de crise et de pénurie constitue un défi, mais ont noté qu'il existait des possibilités d'appeler l'attention des organismes partenaires sur la Stratégie afin d'obtenir un soutien financier, technique et politique en faveur de sa mise en œuvre:
- a) Dans le cadre du processus Horizon 2020 de la Commission européenne;
 - b) De la part de la Commission européenne et du Secrétariat du Groupe des États ACP, dans un premier temps par le biais du dixième Fonds européen de développement avant qu'il n'expire en décembre prochain, puis du processus du onzième Fonds européen de développement;
 - c) Dans le cadre du partenariat sur le climat et l'environnement de la stratégie conjointe Afrique-UE (par exemple par le biais du Fonds européen de développement et l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique);
 - d) Dans le cadre de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V) 2013;
 - e) De la part de l'Administration météorologique chinoise; et
 - f) De la part de l'Administration météorologique coréenne.

ANNEXE 4: ORDRE DU JOUR DU SEGMENT EXPERT

1. Cérémonie d'ouverture
2. Questions d'organisation
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Organisation des travaux
3. Discours principal: Améliorer la prestation de services météorologiques et climatologiques en Afrique
4. Bilan des activités relevant de l'AMCOMET sur la période 2010-2012
5. Présentation du programme de Surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable, du programme ClimDev-Afrique et du programme de Surveillance pour l'environnement et la sécurité en Afrique
6. Table ronde: Services météorologiques et climatologiques à l'appui de la réduction des risques de catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques en Afrique
7. Examen des mécanismes institutionnels et de gouvernance de l'AMCOMET
 - 7.1 Acte constitutif de l'AMCOMET
 - 7.2 Règlement intérieur de l'AMCOMET
 - 7.3 L'AMCOMET dans le cadre du Comité technique spécialisé
8. Examen de certains aspects particuliers de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de Nairobi
 - 8.1 Conformité aux exigences de l'OACI concernant les systèmes de gestion de la qualité
 - 8.2 Centre climatologique régional pour l'Afrique centrale
9. Le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) et sa mise en œuvre en Afrique
10. Examen du projet de Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques)
11. Examen de la mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques) et de la mobilisation de ressources à cet effet
12. Déclarations des partenaires à l'appui du processus de l'AMCOMET
13. Examen du projet de déclaration de la Conférence et des recommandations et conclusions
14. Clôture du Segment expert

Activités parallèles:

Débat sur le Système mondial intégré des systèmes d'observation (WIGOS) de l'Organisation météorologique mondiale et du Système d'information de l'OMM (SIO) et sur leur pertinence pour la mise à disposition et l'échange de données en Afrique

Le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) – les perspectives

ANNEXE 5: DÉCLARATIONS DES MINISTRES ET DES PARTENAIRES

ÉTHIOPIE – Déclaration du représentant de la République fédérale démocratique d'Éthiopie

Depuis qu'elle est devenue Membre de l'OMM dès la création de celle-ci en 1951, l'Éthiopie a toujours collaboré avec l'Organisation et ses Membres.

La variabilité et l'évolution du climat représentent pour l'Éthiopie un défi environnemental parmi les plus gigantesques qui soient. Les documents historiques révèlent que la plupart des catastrophes que subit la société, notamment la sécheresse de 1884 appelée localement "Kifu Ken" (jours difficiles), se produisent en cas d'échec complet de la saison courte ou longue des pluies. De telles catastrophes entraînent la mort de millions de personnes et de têtes de bétail. Plus récemment, plusieurs régions de l'Éthiopie ont connu toute une série de sécheresses et de crues. À titre d'exemple, les inondations qui ont frappé l'Éthiopie et le Soudan en 1998 avaient été précédées d'une grave sécheresse en 1987, deux phénomènes dus respectivement aux influences planétaires de La Niña et d'El Niño. Afin de relever de tels défis liés au climat, le Gouvernement éthiopien a mis sur pied un Service météorologique national capable de suivre et prévoir en temps voulu toutes les conditions climatiques pouvant présenter un danger. C'est dans ce sens et en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale et ses partenaires internationaux et régionaux, que le Service météorologique éthiopien assume ses responsabilités en assurant l'observation, l'analyse et la prévision des phénomènes météorologiques et en diffusant des informations utiles aux décideurs, aux responsables de la gestion des risques et au grand public.

Il est à noter qu'à ce stade, le Service météorologique éthiopien apporte un soutien tangible à la stratégie nationale d'économie verte et résiliente au changement climatique. Ce soutien se traduit en particulier par la diffusion rapide d'une information climatologique adaptée aux besoins des usagers pour la surveillance du paludisme, par les services que fournissent des conseillers en agrométéorologie auprès des agriculteurs et des éleveurs et par des services en hydrométéorologie appliqués à la gestion des grands barrages dans les secteurs de l'eau et de l'énergie.

À ce sujet, l'Éthiopie a appuyé la mise en œuvre du CMSC en Afrique. Aussi, à l'invitation du Ministre de l'eau et de l'énergie, chargé du programme de l'économie verte et résiliente au changement climatique, la déclaration Déclaration d'Addis-Abeba en faveur de la mise en œuvre en Afrique du CMSC a-t-elle été signée le 30 septembre 2012. Il a été demandé à S.E. M. Ato Alemeyehu Teganu de porter la Déclaration à l'attention des participants à la deuxième session de l'AMCOMET et à la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial en octobre 2012.

MALI – Déclaration du Ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire du Mali

Le présent thème «Investir dans les Services météorologiques pour le développement» revêt une importance particulière. En faisant économie des différents aspects liés à l'intérêt de cette question, je dirai tout simplement que l'investissement recherché pourra bien se situer autour des actions suivantes: renforcer qualitativement et quantitativement les infrastructures météorologiques, à travers l'équipement des Services météorologiques, pour au moins 90 % de nos stations météorologiques; former de nombreux cadres à un niveau professionnel élevé; renforcer les capacités des directions de la météorologie opérationnelle et diffuser largement les informations météorologiques destinées au public; et mener des études sur la restructuration des Services météorologiques.

Le Mali, pays sahélien, attachant une attention particulière à ces actions, souhaite que les partenaires techniques et financiers appuient l'AMCOMET dans ce cadre.

ZAMBIE – Déclaration de M. Andrew M. Mwali, Vice-Ministre des transports, des travaux, des fournitures et des communications

La Zambie fait part de toute sa gratitude au Bureau précédent, dirigé par le Kenya, pour son rôle de chef de file, et souhaite réussite au Bureau nouvellement élu.

En tant que représentant régional de la SADC au sein de l'Équipe spéciale fondatrice, la Zambie souhaite remercier tous les États Membres, et en particulier les États Membres de la SADC, de lui avoir accordé l'honneur et le privilège de contribuer au processus. Au cours des deux années qu'a duré son mandat, la Zambie a veillé à la bonne collaboration avec tous les autres membres de l'Équipe spéciale; elle se réjouit d'avoir fait partie de cette équipe.

La Zambie attache beaucoup d'importance à la présente Conférence. Au cours de ces dernières années, le pays a connu une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes, notamment des inondations et des sécheresses. Ces phénomènes représentent des manifestations évidentes de la variabilité et de l'évolution du climat. Les phénomènes climatologiques extrêmes exercent une pression considérable sur le Gouvernement zambien qui, pour porter assistance aux communautés touchées, doit détourner des ressources attribuées à d'autres programmes, ce qui met un frein au développement national.

À cet égard, il est essentiel de pouvoir fournir en temps utile une information climatologique adaptée à chaque secteur qui soit exacte, puisque cela contribue aux processus de planification et de décision. C'est en se fondant sur ce principe que la Zambie a appuyé la constitution de l'AMCOMET et qu'elle demeure à ce jour résolument en faveur du processus.

La Zambie souhaite apporter sa contribution à certains points à l'ordre du jour des discussions au cours de la Conférence.

Systèmes de gestion de la qualité: La Zambie accorde une grande importance à la mise en œuvre de ces systèmes et en particulier au respect de l'échéance de novembre 2012. Dans ce but, le Gouvernement a augmenté les ressources budgétaires destinées à son ministère en inscrivant dans son budget de 2012 et dans celui de 2013 une ligne supplémentaire tout spécialement pour assurer la mise en place de systèmes de gestion de la qualité.

Appui au Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC): La Zambie appuie le CMSC et a progressé, à l'échelon national, dans la formulation de la loi sur la gestion des catastrophes, qui vise à réduire les risques de catastrophes, de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques et de la politique en matière de météorologie.

En conclusion, le Gouvernement de la République de Zambie souhaite souligner encore une fois qu'il tient à apporter son concours à l'OMM et à la Commission de l'Union africaine pour qu'on parvienne à atteindre les objectifs de la Conférence. Il est convaincu que, faute de système climatologique de qualité, national et mondial, il serait difficile d'éviter les conséquences néfastes de la variabilité et de l'évolution du climat qui mettent un frein à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de ceux du Sommet mondial pour le développement durable.

CENTRE AFRICAIN DES APPLICATIONS DE LA MÉTÉOROLOGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Pour le Centre africain des applications de la météorologie au développement, je voudrais exprimer l'espoir mais aussi la confiance de voir cette nouvelle structure prendre des actes et des actions pour donner au secteur de la météorologie et du climat l'appui qu'il mérite.

Les liens de ce secteur avec la société sont très forts mais aussi les équations/rerelations qui régissent ces liens très complexes.

Pour réduire les gaps existants pour produire et délivrer des services météorologiques et climatiques attendus, les institutions en charge de l'exploitation, de la recherche météorologique en Afrique ont besoin d'un fort appui dans le cadre d'une stratégie applicable, que tous les concernés et intéressés s'approprient et mettent en œuvre.

Le Centre ACMAD créé en 1987 par une résolution de la conférence des Ministres de la Commission économique africaine des Nations unies et coparrainé par l'OMM. Son programme ACMAD a démarré en 1992 à Niamey Niger. Depuis lors, les besoins d'exploitation et de développement d'ACMAD ont augmenté de sorte que le Centre ressent encore plus fortement l'absence d'une tutelle politique et le faible taux de contribution des pays. Aussi, ACMAD souhaite que AMCOMET:

- 1) Apporte un soutien pour une reprise de la tutelle par la CEA (depuis 2008 un rapprochement avec les instances dirigeantes de la CEA ont fait en sorte que (référence aux conclusions de la réunion de son conseil d'Administration) la CEA a affiché et déclaré sa volonté d'étudier cette question et de présenter après étude, un dossier à la prochaine conférence des ministres de la CEA ainsi qu'une solution durable aux contributions des pays
- 2) Prenne les mesures pour que le Centre africain des applications de la météorologie au développement soit partie autant de la structuration que de la stratégie d'AMCOMET.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Les changements climatiques en Afrique prennent la place qui leur revient au cœur de l'action mondiale pour le développement. Certes les contributions de l'Afrique à l'adaptation à l'évolution du climat sont moindres que celles d'autres continents, mais leur coût économique relatif est bien plus élevé que partout ailleurs dans le monde. On évalue ces coûts jusqu'en 2030 à environ 3 % du PIB du continent, soit 40 milliards de dollars des États-Unis par an. Compte tenu de leur fréquence et de leur intensité, les conditions météorologiques extrêmes présentent en Afrique une menace considérable pour la population, les économies et le développement. L'ombre des changements climatiques plane au-dessus des perspectives et des objectifs de développement, dont les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous avons entendu les experts s'exprimer au cours de la présente réunion et d'autres conférences. L'avis général nous encourage à renforcer les capacités des Services météorologiques et hydrologiques régionaux et nationaux de l'Afrique pour contribuer au développement du continent, tout en relevant les défis que posent les changements climatiques.

Nous sommes plus que jamais convaincus que l'Afrique doit disposer de toute urgence de services climatologiques réguliers, crédibles et fiables. La Banque africaine de développement, qui est votre organisme de financement, est consciente de ce besoin et finance plusieurs projets et initiatives visant à réduire la vulnérabilité de l'Afrique aux changements climatiques et à contribuer au développement d'une économie intensive à faible émission de carbone sur le continent.

Dans ce but il est essentiel de sensibiliser les ministres des finances à la place que tient l'évolution du climat dans les activités de développement. La Banque dispose d'une vaste expérience dans l'appui aux initiatives ministérielles, aussi espérons-nous que vous solliciterez le concours de la Banque africaine de développement et de la Commission de l'Union africaine.

Comme suite à l'impulsion décisive donnée par l'AMCOMET, la Banque se réjouit de voir que l'on met en place les structures utiles pour veiller à ce que ce mouvement en avant persiste voire s'accélère, grâce à l'accent mis avec fermeté sur la phase de mise en œuvre.

Nous continuerons d'apporter notre concours à l'AMCOMET, car nous pensons qu'elle contribuera à entretenir la croissance économique en Afrique, ce qui comprend un appui accentué destiné à

renforcer les Services météorologiques et hydrologiques régionaux et nationaux afin que ceux-ci puissent s'acquitter de leurs responsabilités en tant que partenaires essentiels du développement sur le continent.

ADMINISTRATION MÉTÉOROLOGIQUE CHINOISE

L'Administration météorologique chinoise souhaite renforcer la coopération avec les pays africains dans les domaines suivants: développement et mise en œuvre de programmes relatifs au WIGOS et au SIO, prévention des catastrophes naturelles et atténuation de leurs effets, renforcement des capacités et surtout mise en valeur des ressources humaines. L'Administration météorologique chinoise continuera d'appuyer le programme de bourses d'études de longue durée et d'autres projets éventuels dans le domaine de la météorologie. L'AMCOMET nous donne l'occasion de lancer des projets de coopération plus concrets et de suivre leur mise en œuvre.

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR L'EXPLOITATION DES SATELLITES MÉTÉOROLOGIQUES (EUMETSAT)

En juin 2011, le Conseil d'EUMETSAT en approuvant une nouvelle stratégie pour les décennies à venir, a confirmé l'importance que nos 26 États Membres attachent à la poursuite de la coopération avec l'Afrique. Forts de 20 ans d'une coopération fructueuse, nous pouvons donc nous projeter dans l'avenir pour affronter de nouveaux défis comme celui de l'adaptation au changement climatique. La Déclaration d'Addis-Ababa en soutien au Cadre mondial pour les services climatologiques montre clairement que le continent veut se préparer au mieux pour la mise en œuvre de ces services climatologiques si indispensables pour le développement durable du continent.

L'engagement d'EUMETSAT dans la coopération avec l'Afrique va donc se poursuivre dans les prochaines décennies et il s'agira pour nous d'appuyer la réalisation des objectifs du plan stratégique du Conseil Régional pour l'Afrique de l'OMM et de la Stratégie africaine intégrée sur la météorologie, en facilitant d'une part l'accès aux données et produits de nos satellites et aux informations diffusées par EUMETCast, et d'autre part en vous aidant à en tirer le meilleur parti, à l'échelle du continent, des régions et de chaque pays.

C'est aussi au sein de ce partenariat que des discussions sur la politique spatiale en Afrique ont lieu. Lors du dixième Forum des usagers d'EUMETSAT en Afrique, une session spéciale a été organisée sur la politique africaine en matière d'Observation de la Terre, où des représentants de l'Union africaine en charge de l'espace et des pays possédant un programme spatial (Nigeria, Afrique du Sud) étaient présents.

L'établissement d'une vision à long terme pour le développement de l'observation de la terre en Afrique est souhaitable et AMCOMET peut certainement jouer un rôle en s'assurant que les besoins des services météorologiques soient pleinement pris en compte dans la cadre du développement du programme spatial africain.

Pour conclure, la stratégie africaine intégrée sur la météorologie sera une base pour orienter nos activités de coopération en Afrique afin de répondre au mieux à vos priorités avec nos données, et vos experts.

Nous souhaitons plein succès à AMCOMET.

ADMINISTRATION MÉTÉOROLOGIQUE CORÉENNE

L'Afrique est une des régions du monde les plus vulnérables aux catastrophes naturelles. En 1950, la République de Corée fut ravagée par la guerre. Face à la destruction de notre pays, nous n'eûmes d'autre choix que de faire appel à l'aide internationale. Grâce au soutien reçu de la communauté internationale, de pays bénéficiaire, la Corée est devenue pays donateur. Aujourd'hui notre gouvernement est fier de partager l'histoire de notre progrès avec d'autres pays.

Au nom du Gouvernement de la République de Corée, l'Administration météorologique coréenne (KMA) a pris pour engagement de s'efforcer de contribuer aux activités de la communauté internationale. Pour étendre son aide, la KMA renforcera la coopération avec les pays africains, notamment pour développer leurs capacités afin de réduire les effets des catastrophes naturelles. À cet égard, la KMA est d'accord sur les questions soulevées par l'AMCOMET, et tout particulièrement sur la nécessité de réduire les conséquences des catastrophes d'origine hydrométéorologique, de mettre en place des systèmes d'alerte précoce pour les besoins de la prise de décisions dans différents domaines, et d'établir des programmes régionaux de renforcement des capacités utiles tant aux fournisseurs qu'aux utilisateurs de l'information sur le climat.

Consciente de l'importance des activités de l'AMCOMET, la KMA souhaite à celle-ci beaucoup de réussite dans la mise en œuvre de ses programmes nationaux et internationaux. La KMA a pour objectif de renforcer à l'avenir ses relations de coopération avec l'AMCOMET et avec les pays africains.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DU ROYAUME-UNI

En tant que centre mondial de production et partenaire, pays Membre de l'OMM, nous réaffirmons les opinions déjà exprimées en les prenant en considération, à savoir l'importance qu'il convient d'accorder à l'investissement dans les services météorologiques et climatologiques – surtout l'investissement institutionnel dans les Services météorologiques nationaux – depuis les observations jusqu'à la prestation de services et la communication. Ainsi sera-t-il possible de fournir efficacement les services requis, de l'application des données sur le climat passé à la prévision pour demain et à plus longue échéance.

Conscient qu'il importe d'assurer une fourniture efficace des services météorologiques et climatologiques en Afrique – et de contribuer au monde de la météorologie dans son ensemble – le Met Office continue d'œuvrer en partenariat avec les Services météorologiques nationaux en Afrique et d'autres institutions, pour renforcer les capacités grâce à des programmes comme le *UK VCP* (notre contribution au Programme de coopération volontaire relevant de l'OMM) ou le *Climate Science area* (domaine Science du climat) – y compris la contribution aux Forums régionaux sur l'évolution probable du climat (FREPC).

Nous nous emploierons à continuer de renforcer ces activités et encourageons les participants à investir sans relâche dans les Services météorologiques nationaux et dans la prestation de services météorologiques et climatologiques efficaces en Afrique.

ANNEXE 6: LISTE DES PARTICIPANTS

DELEGATIONS OF AFRICAN COUNTRIES	
Algeria Algerian Embassy	H.E. Soualem LAZMAR, Ambassador
Algeria Ministry of Transport	Ms. Benarlia DJAHIDA, Engineer, Ministry of Transport
Angola Embassy of Angola in Zimbabwe	Mr Mukorori ESLOM, Aid
	Mr Edwardo J. KONDUJA, First Secretary
	Mr Kisesa DIOGO, Personal Advisor to Ambassador
Benin Ministère des Transports	Mr Cyriaque ATTI MAMA, Directeur de Cabinet du Ministre des Transports
Benin Service météorologique national	Mr Martin KASSIN, Director & PR with WMO
Burundi Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du Territoire et de l'urbanisme	Mr Epimaque MURENAERANTWARI, Permanent Secretary
Burundi Institut géographique (IGEBU)	Mr Aloys RURANTIJE, Director & PR with WMO
Cameroon Direction de la météorologie nationale	Mr Bongla André NGUILAMBOUHE, Director & PR with WMO
Central African Republic Météorologie Nationale	Mr Joel-Urbain TETEYA, Director & PR with WMO
Chad Meteorological Services	Mr Tchitchaou MOUSSA, Director & PR with WMO
Congo Direction de la Météorologie	Mr Camille LOUMOUAMOU, Director & PR with WMO
	Mr Alphonse KANGA, Chef de Service
Congo Democratic Republic Mettelsat	Mr Jean Pierre MPUNDU ELONGA, Director & PR with WMO
Côte d'Ivoire Meteorological Services	Mr Daouda KONATE, Director & PR with WMO
Djibouti Ministry of Equipment and Transport	Hon. Balala Ibrahim MOHAMED MOUSSA, Minister of Equipment and Transport
Djibouti Meteorological Service	Mr Osman SAAD SAID, Director & PR with WMO
Ethiopia National Met. Agency	Mr Fetene Teshome TOLA, Director-General & PR with WMO

Gabon Direction Générale de la Météorologie Nationale	Mr Martin ONDO ELLA, Director-General & PR with WMO
Gambia Ministry of Agriculture	Hon. Solomon OWENS, Minister of Agriculture
Gambia Gambia Meteorological Service	Mr Bernard Edward GOMEZ, PR with WMO
Ghana Ministry of Communication	Hon. Ataquaye AMAH, Minister of Communication
Ghana Ghana Meteorological Agency	Mr Stephen Yaokuma KOMLA, Director & PR with WMO
Guinea Ministry of Transport	Hon. Ahmed Tidiane TRAORE, Minister of Transport
Guinea Météorologie Nationale	Dr Mamadou Lamine BAH, Director & PR with WMO
Guinea Bissau Instituto Nacional de la Meteorología (INM-GB)	Dr Joao LONA TCHEDNA, Director-General & PR with WMO
Kenya Ministry of Environment and Mineral Resources	Hon. Mwakwere Chirau Ali, Minister of Environment and Mineral Resources
	Mr Ali Juma BWIKA, PA to Minister-Kenya
Kenya Kenya Embassy in Harare	Mr Peter NAIRIMU, Delegate
Kenya Kenya Meteorological Department	Dr Joseph R. MUKABANA, Director & PR with WMO
	Mr Nicholas W. MAINGI, Head of International Relations
	Mr Peter AMBENJE, Meteorologist
Lesotho Lesotho Meteorological Services	Mr Bruno Tseliso SEKOLI, Director & PR with WMO
Madagascar Ministre de Travaux Publics et de la météorologie	Mr Abel ZAFIMAHATRATRA, Chief of Staff
Madagascar Direction Générale de la météorologie	Mr Nimbol RAELINERA, Director-General & PR with WMO
Malawi Department of Meteorological Services	Mr Jolamn NKHOKWE, Director & PR with WMO
Mali Ministère de l'équipement et de l'Arrangement du Territoire	Hon. Mamadou COULIBALY, Ministre de l'équipement et de l'Arrangement du Territoire
Mali Direction nationale de la météorologie	Mr Birama DIARRA, Chief of Research and Development Division

Mauritania Ministère de l'équipement et des transports	Hon. Mamadou Amadou LAM, Ministre de l'équipement et de transports
Mauritania Office National de la météorologie	Mr Eljili Mohamed BECHIR, Director & PR with WMO
Mozambique Ministry of Transport and Communications	Mr Moises BENESENE, Director & PR with WMO
Namibia Ministry of Works and Transport	Hon. Erkki NGHIMTINA, Minister of Works and Transport
	Mr Balbina Daes PIENAAR, Deputy Permanent Secretary
	Mr Joas SHIMUNYENGU
Namibia Meteorological Services	Mr Franz UIRAB, Director & PR with WMO
	Ms Jennifer MOETIE, Control Meteorological Technician
Nigeria Embassy of Nigeria in Harare	H.E. Mamman NUHU, Ambassador
Rwanda Rwanda Meteorological Service	Mr John Semafara NTAGANDA, Director & PR with WMO
Seychelles National Meteorological Services	Mr Selvan PILLAY, Director
South Africa South African Weather Service	Mr Mark MAJODINA
South Sudan Meteorological Service of South Sudan	Mr Mojwok Ogawi AYOKER, Director & PR with WMO
Sudan Sudan Meteorological Authority	Dr Abdalla Khyar ABDALLA, Director & PR with WMO
Swaziland Swaziland Meteorological Service	Ms Duduzile NHLENGETHWA-MASINA, Representative of PR with WMO
Tanzania, United Republic of Ministry of Transport	Hon. Harrison MWAKYEMBE, Minister of Transport
Tanzania, United Republic of Ministry of Transport	Mr Alphonse MWINGIRA, PA to Minister
Tanzania, United Republic of Tanzania Embassy in Zimbabwe	H.E. Adadi RAJABU, Ambassador
Tanzania, United Republic of Tanzania Meteorological Agency	Dr Agnes L. KIJAZI, Acting Director-General & PR with WMO
	Mr Augustine KANEMBA, Climate Scientist
	Mrs Hazla Shaaban MASOUD

Togo Direction générale de la météorologie nationale	Mr Awadi Abi EGBARE, Director-General & PR with WMO
Tunisia Ambassador of Tunisia	H.E. Mohamed F. AYARI, Ambassador
Tunisia Institut National de la météorologie	Mr Abdelwaheb NMIRI, Director-General & PR with WMO
Uganda Ministry of Water & Environment	Hon. Flavia MUNAABA NABUGERE, Minister of Water & Environment
Uganda Department of Meteorology	Mr Michael Z. NKALUBO, Director & PR with WMO
Zambia Ministry of Transport Works, Supply and Communications	Dr Andrew Mutaba MWALI, Deputy Minister of Transport Works, Supply and Communications
	Mr Abraham BANDA, Protocol Officer
	Mr Durton H. NANJA
Zambia Embassy of Zambia in Zimbabwe	Mr Barnabas MULENGA, First Secretary
Zambia Meteorological Department	Mr Jacob NKOMOKI, Director & PR with WMO
	Mr Oversease MWANGASE, Deputy Director
	Mr Joseph Katongo KANYANGA, International Relations
	Mr Boyd NGOMA, Transport Logistics Officer
Zimbabwe Ministry of Transport, Communications and Infrastructural Development, Hospitality Industry & Publicity	Hon. Olivia MUCHENA, Acting Minister of Transport, Communications and Infrastructural Development, Hospitality Industry & Publicity
	Mr Munesushe MUNODAWAFA, Permanent Secretary
	Ms Mirirai SVOTWA, Legal Officer
Zimbabwe Ministry of Tourism and Hospitality Industry	Mr Cleopas CHASARA
Zimbabwe President Department	Mr Shepherd Leo NHEPERA
Zimbabwe Department of Meteorological Services	Dr Amos MAKARAU, Director & PR with WMO
	Mr Eliot BUNGARE
	Ms Elisha N. MOYO

DELEGATIONS OTHER COUNTRIES	
China China Meteorological Administration	Mr Jixin YU, Director General
Korea Korea Met. Administration	Mr Dong-Ik HWANG, Expert, Climate Policy
	Dr Won-Tae YUN, Director of the Climate Policy Division
United Kingdom Met Office	Ms Karen McCOURT, VCP Manager, International Relations
AFRICAN UNION COMMISSION	
	H.E. Rhoda Peace TUMUSIIME, Commissioner
	Ms Olushola OLAYIDE, Policy Officer
	Mr Julius KAGAMBA, Special Assistant of the Commissioner
	Ms Suzanne NYINAWANDÔLI, Delegate
	Mr Tigistu PETROS, Finance Officer
	Mr Isaac TARAKIDZWA, Regional Advisor
	Dr Albert NDAYITWAYEKO, Program Officer
	Ms Fatou Binta SALL
	Mr Afonso NEVES, Interpreter
	Mr Agostinho NETO, Interpreter
	Mr Gabriel CHITULA, Interpreter
WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION	
	Mr Michel JARRAUD, Secretary-General
	Mr Jerry LENGOASA, Deputy Secretary-General
	Ms Elena MANEANKOVA, Assistant Secretary-General
	Mr Robert O. MASTERS
	Mr Kaliba KONARE
	Mr Félix HOUNTON
	Ms Jay WILSON
	Mr Alioune NDIAYE
	Mrs Oumy Khairy NDIAYE

	Ms Mary POWER
	Mr Al-Hamndou DORSOUMA
	Mr Scylla Marko SILLAYO
	Mr Filipe LUCIO
	Mr Elhousseine GOUAINI
	Ms Georgina KAHAMA
	Mr Stephen NJOROGE
	Ms Pamela AMIMO
	Mr Ishiaku MUHAMMED
OTHER INTERNATIONAL ORGANIZATIONS AND PARTNERS	
African Development Bank	Ms Siham MOHAMED AHMED, Expert
EUMETSAT	Mr Vincent GABAGLIO, International Relations Officer
ICPAC	Mr Gilbert OUMA
SADC Secretariat Botswana	Mr Bradwell GARANGANGA, Coordinator
	Mr Remigious MAKUMBE, Director
SADC AMESD THEMA Botswana	Mr Modise Isaac KUSANE, Project Manager
UNISDR Kenya	Mr Youcef AIT CHELLOUCHE, Deputy Regional Director
	Mr Abdirahin ABDI
World Food Programme	Mr Sam CHIMWAZA
INVITED EXPERTS	
ACMAD	Mr Mohammed KADI, Secretary General
Media Network of Agricultural and Climate Journalists	Mr Siratigui TRAORE
	Mr Patrick LUGANDA
EXHIBITORS	
CIMEL	Mr Didier CROZEL
	Mr Stephen MAKWEMBERE
Earth Networks	Mr Jeremy USHER
	Mr Davidov ARI